

REUNION de L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du Vendredi 31 MAI 2019

TEXTE DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Directoire, le rapport général des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2018 ainsi que le rapport du Conseil de Surveillance approuve ces documents dans leur intégralité ; elle approuve également les Etats de Synthèse relatifs aux comptes arrêtés au 31/12/2018 tels qu'ils ont été présentés et publiés le 29 Mars 2019, faisant ressortir un Résultat Net bénéficiaire de cent vingt-sept millions soixante-dix-sept mille trois cent soixante et onze dirhams **(127 077 371 dirhams)**.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant de l'article 95 et suivants de la loi n° 17-95, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Annuel du Contrôle Interne, approuve les conclusions dudit rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité de distribuer un dividende total de 121 571 641,27 dirhams dont 60 785 820,64 dirhams de dividende ordinaire et un montant équivalent de dividende exceptionnel.

L'assemblée générale décide la mise en distribution, à titre exceptionnel, de la somme de 50 714 953,73 dirhams prélevée sur les réserves facultatives.

Affectation du résultat 2018	Dirhams
Résultat de l'exercice	127 077 371,27
Réserve légale	5 505 730
Solde Après déduction de Réserves Légale	121 571 641,27
Solde à distribuer	121 571 641,27
Dividendes ordinaires	60 785 820,64
Dividendes exceptionnels	60 785 820,63
Prélèvement exceptionnel sur les Réserves Facultatives	50 714 953,73
Nombre d'actions	2 945 070
Dividende ordinaire par action	20,64
Dividende exceptionnel par action	20,64
Prélèvement sur les Réserves Facultatives - Unitaire	17,22
Total par action	58,50

L'Assemblée Générale décide par conséquent de distribuer un montant global de **172 286 595** dirhams, correspondant à un **total de 58,50 dirhams par action**. La date de paiement est fixée au plus tard au 28 juin 2019.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine la proposition du Directoire de distribuer le montant de 534 000 dirhams au titre de jetons de présence pour l'exercice 2018 à répartir entre l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus total, entier, définitif et sans réserve aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, pour l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice 2018.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Madame Kawtar JOHRATI en tant que nouveau membre du Conseil de Surveillance pour un mandat de deux années, expirant à la même date que les mandats des autres membres du conseil de surveillance et ce à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat des commissaires aux comptes au titre de la période 2016-2018 arrive à échéance à la date de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, décide de nommer un nouveau collège de commissaires aux comptes pour la période 2019-2021, le cabinet MAZARS représenté par M. Taha FERDAOUS et le cabinet FINALIANCE représenté par M. Abderrafi EL MAATAOUI, pour une période de trois années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

NEUVIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires et prévues par la loi.